



INSTITUT DES SPORTS DE COMBAT POLYVALENTS

(Fondé le 03 avril 2006 – Déclaration du 11 avril 2006)

Affilié à la Fédération Française de Lutte (FFL)

FORME SAMBO DEFENSE

CATEGORIE	DISCIPLINE	JOURS HORAIRES	TENUE	TARIF
ADOLESCENTS ADULTES	SAMBO FORME DEFENSE PERSONNELLE	JEUDI 19H00-20H00	TENUE DE SPORT	60 € <small>(réduction de 5 €/mois à partir de décembre)</small>
ADOLESCENTS ADULTES	SAMBO SPORTIF SAMBO COMBAT RUKOPASHNII BOÏ DEFENSE PERSONNELLE	JEUDI 20H00-22H00	KURTKA BLEU OU ROUGE	Loisir : 120 € Compétition 150 € Tarif étudiant : Loisir : 90 € Compétition : 120€ <small>(réduction de 10 €/mois à partir de décembre)</small>
		SAMEDI 16H00-18H00		
INSTRUCTEURS Oleg BOULANOV, Maître de Sport, Diplômé de Russie Jean-Marc LIGER, Maître National, Formateur Fédéral				

LIEU DE PRATIQUE : Gymnase, Place Henri Barbusse, 60290 LAIGNEVILLE

L'inscription comprend : La cotisation, la licence-assurance.



PARTIE A COMPLETER ET A REMETTRE A L'ISCP. DEMANDE D'ADHESION 2011-2012

VOUS VOUS INSCRIVEZ EN TANT QUE : Scolaire Etudiant Actif Honoraire

NOM :

Sexe : F - M

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

Code Postal :

Tél personnel :

E-mail :@.....

PRENOM :

Nationalité :

Lieu de naissance :

Tél professionnel :

Ville :

Tél Portable :

PHOTO
A
AGRAFER
ICI
MERCI

POUR LES MINEURS : Mention manuscrite * du représentant légal autorisant la pratique des Sports de Combats.

Nom du Père :

Tél :

Profession :

Nom de la mère :

Tél :

Profession :

Certificat Médical autorisant la pratique des Sports de Combat

Règlement en : Espèces

Chèque Bancaire (possibilité paiement 3 chèques)

Date :

Signature :

Je déclare adhérer à l'Institut des Sports de Combats Polyvalents et demande à être sur la liste de ses membres et m'engage à me conformer aux statuts et au règlement intérieur du Club.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSURANCE :

La couverture des accidents sportifs est la suivante (en France) :

① Il faut être affilié à la sécurité sociale.

② Eventuellement avoir souscrit à une mutuelle si elle prévoit ce type de prise en charge.

③ Une assurance est directement engagée auprès de la MDS (licence FFL)

après votre inscription (mais vous pouvez souscrire volontairement à une assurance complémentaire).

N.B : Les étudiants ressortissant de pays n'ayant pas signé avec la France un accord de réciprocité ou une convention spéciale avec la sécurité sociale doivent souscrire une garantie accident. (vous trouverez cette assurance personnelle auprès de la caisse primaire d'assurance maladie ou d'autres organismes)

Institut des Sports de Combat Polyvalents (ISCP)

☎ : 219 rue de la Fontaine Saint-Léger, F-60600 AGNETZ - ✉ : contact@iscp.fr